

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 JUILLET 2020, à 9 HEURES 30

Le samedi quatre juillet deux mille vingt à neuf heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René CLERC, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Jean-Noël VIGNEAU, Marie-Christine DENAT-PINCE, Gérard CAMBUS, Muriel FERRET, Éric ESTAQUE, Évelyne ROLAIN PUIGSERVER, Gilbert ANGÉLINA, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, René CLERC, PAGES Olivier, Hélène DUPUY COUTAND, Léo GARCIA, Patricia MARROT REINARD, Benoît MEGHAR, Gaëlle BONNEAU, Emmanuel BARNET, Geneviève CHARTIER RIVES, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Rachid OUAAZIZ, Julie CEP, Vincent LAGARDE, Thierry TOURNÉ, Carole DURAN-FILLOLA, Gérald ROVIRA, Marie-Claude BARBOT GASTON, Christian ROUCH, Catherine MERIOT et Dominique ANTRAS.

Absent excusé : Bernard GONDRAN.

Secrétaire de séance : Muriel FERRET.

ORDRE DU JOUR

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- Élection des Adjoints au Maire

N°2020-07-01 – Élection du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de M. René CLERC, doyen de l'assemblée, qui donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Liste « Agissons pour Saint-Girons » conduite par Monsieur Bernard GONDRAN	213 voix	8,92%	1 siège
Liste « Saint-Girons, force du Couserans » conduite par Monsieur Jean-Noël VIGNEAU	1031 voix	43,17%	21 sièges
Liste « Un nouvel élan pour Saint-Girons » conduite par Monsieur Thierry TOURNÉ	932 voix	39,03%	6 sièges
Liste « Une volonté citoyenne pour Saint-Girons » conduite par Madame Dominique ANTRAS	212 voix	8,88%	1 siège

Il déclare installer Mmes et MM :

1.	VIGNEAU Jean-Noël
2.	DENAT-PINCE Marie-Christine
3.	PAGES Olivier
4.	FERRET Muriel
5.	CAMBUS Gérard
6.	DUPUY COUTAND Hélène
7.	GARCIA Léo
8.	ROLAIN-PUIGCERVER Évelyne
9.	ESTAQUE Éric
10.	MARROT REINARD Patricia
11.	ANGELINA Gilbert
12.	LAVEDRINE GOGUILLOT Sylviane
13.	MEGHAR Benoît
14.	BONNEAU Gaëlle
15.	BARNET Emmanuel
16.	CHARTIER RIVES Geneviève
17.	CLERC René
18.	JEVREMOVIC CAUJOLLE Nathalie
19.	OUAAZIZ Rachid
20.	CEP Julie
21.	LAGARDE Vincent
22.	TOURNÉ Thierry
23.	DURAN-FILLOLA Carole
24.	ROVIRA Gérald
25.	BARBOT-GASTON Marie-Claude
26.	ROUCH Christian
27.	MERIoT Catherine
28.	Bernard GONDRAN
29.	Dominique ANTRAS

Mme Muriel FERRET est désignée secrétaire de séance.

M. René CLERC expose que le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue (article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Maire étant élu par et parmi les conseillers municipaux, il doit par conséquent remplir les conditions posées par le Code électoral pour siéger au conseil municipal. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut pas être élu maire, ni en exercer temporairement les fonctions, notamment en cas de suppléance ou de remplacement (article L. 2122-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). La présidence de l'assemblée est dévolue au plus âgé des membres du conseil municipal lorsqu'il s'agit de la nomination du Maire (article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Maire est élu obligatoirement au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages (articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1). Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal constitue un bureau. Pour cela il convient de désigner deux assesseurs : Mme Geneviève CHARTIER et M. Léo GARCIA sont désignés assesseurs.

M. CLERC, Président, invite les différents groupes représentés au sein du conseil municipal à présenter leur candidat.

M. Jean-Noël VIGNEAU est le seul candidat.

Premier tour de scrutin :

Le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne une enveloppe.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 28
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 15

M. Jean-Noël VIGNEAU obtient vingt et une (21) voix.

M. Jean-Noël VIGNEAU ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé Maire de Saint-Girons.

N°2020-07-02 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Après l'élection du Maire, le conseil municipal procède à l'élection du ou des Adjoints.

Cependant, au préalable, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de postes d'Adjoints au Maire à créer (articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que le conseil municipal détermine librement le nombre des Adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global de l'Assemblée, soit 8 pour 29 conseillers. Le nombre d'adjoints au maire ne peut être inférieur à un.

M. le Maire propose de créer huit (8) postes d'Adjoints.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer huit postes d'Adjoints.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	28
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	1

N°2020-07-03 – Élection des Adjoints au Maire

M. le Maire expose que conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que le conseil municipal se soit prononcé sur le nombre de postes d'Adjoints au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoints. Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Adjoint au Maire, ni en exercer même temporairement les fonctions.

L'élection a lieu selon le mode de scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit être paritaire. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. La présentation sur liste de manière alternative d'un candidat de chaque sexe est depuis la loi engagement et proximité de décembre 2019 obligatoire.

M. le Maire, invite les différents groupes représentés au sein du conseil municipal à présenter leur liste.

M. le Maire propose, pour le groupe « Saint-Girons, force du Couserans », la liste suivante :

1. Marie-Christine DENAT-PINCE
2. Gérard CAMBUS
3. Muriel FERRET
4. Éric ESTAQUE
5. Évelyne ROLAIN-PUIGCERVER
6. Gilbert ANGÉLINA
7. Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT
8. René CLERC

Les autres groupes ne déposent pas de liste.

Premier tour de scrutin :

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13 et L2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme Geneviève CHARTIER et M. Léo GARCIA sont assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne un bulletin.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 28
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 15

La liste conduite par Mme Marie-Christine DENAT-PINCE obtient vingt et une (21) voix.

Sont proclamés Adjoints au Maire de Saint-Girons :

Premier Adjoint :	Marie-Christine DENAT-PINCE
Deuxième Adjoint :	Gérard CAMBUS
Troisième Adjoint :	Muriel FERRET
Quatrième Adjoint :	Éric ESTAQUE

Cinquième Adjoint : Évelyne ROLAIN-PUIGCERVER
Sixième Adjoint : Gilbert ANGÉLINA
Septième Adjoint : Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT
Huitième Adjoint : René CLERC

M. le Maire indique que ces adjoints œuvreront dans les secteurs suivants :

- Marie-Christine DENAT-PINCE : Administration générale, ressources humaines, coordination du projet municipal, vie démocratique et citoyenne, rayonnement culturel et patrimonial.
- Gérard CMBUS : Sports, vie associative, grandes manifestations et événements.
- Muriel FERRET : Éducation, enfance, jeunesse et communication.
- Éric ESTAQUE : Attractivité économique, tourisme, commerce, artisanat, marché et relations transfrontalières.
- Évelyne ROLAIN-PUIGCERVER : Cohésion et action sociales, prévention, vie des familles, droits des femmes, aînés, santé et handicap.
- Gilbert ANGÉLINA : Travaux, voirie, suivi et entretien des bâtiments et infrastructures de la ville.
- Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT : Propreté, cadre de vie, développement durable, fleurissement et mobilité.
- René CLERC : Urbanisme, logement, rénovation urbaine et transition écologique.

M. le Maire lève la séance à 10h50.

**Le Maire,
Jean-Noël VIGNEAU**